

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 2 août 2018 portant attribution de la médaille d'honneur  
des sapeurs-pompiers avec rosette pour services exceptionnels**

NOR : [INTK1821875A](#)

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers avec rosette pour services exceptionnels est décernée, à titre posthume, à M. Joël CHIOUSSE, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels, à l'échelon or.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 août 2018.

GÉRARD COLLOMB